
Séance du 02 avril 2021

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	21	1	22

L'an deux mille vingt-et-un, le 02 avril à quatorze heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Soissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24/03/2021, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
24/03/2021

Présents : Alain Crémont, Olivier Engrand, Dominique Bonnaud, Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean-Pascal Berson, Alexandre de Montesquiou, Hervé Muzart, Marcel Bombart, Gilles Davalan, Philippe Montaron, Thierry Routier, Séverine Pelletier, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Nicolas Rébéro, Céline Le Frère, Christian Deulceux. Marina Carette (suppléée par Jérôme Aubert), François Rampelberg (suppléé par Marie-Claude LAINE)

Procurations : Yveline Delval (pouvoir donné à Jean-Pascal Berson),

Excusés : Jean-Luc Nicolas, Patrick Dufour, Pascal Tordeux

Monsieur Hervé MUZART a été élu secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2020

Délibération n° 11 – 2021

Au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2020, il appartient au comité syndical de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement. Il convient de rappeler que les résultats de l'exercice 2019 ont été repris dans leur intégralité au budget primitif 2020 voté le 4 avril dernier.

Pour mémoire :

- Résultat de l'exercice : 4 415,98 euros
- Résultat antérieur : 213 467,50 euros
- **Résultat à affecter : 217 883,48 euros**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12

Vu le budget primitif pour l'exercice 2020 et sa décision modificative,

Vu le compte de gestion du PETR du Soissonnais et du Valois établi par la Comptable de la trésorerie municipale de Soissons au titre de l'exercice comptable 2020,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 mars 2021 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 19 mars 2021 ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation ainsi que suit :

a/ Résultat de l'exercice	+ 4 415,98 €
b/ Résultats antérieurs de l'exercice	+ 213 467,50 €
Résultat à affecter	217 883,48 €
Affectation :	
1/ Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	
2/ Affectation en réserves R1068 en investissement	
3/ Report en exploitation R002	217 883,48 €

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président

Alain CREMONT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 19.04.2021

Transmission le 19.04.2021

Certifié exécutoire le 19.04.2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

19 AVR. 2021